

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1924)
Heft: 4

Vereinsnachrichten: Assemblée des délégués à Neuchâtel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pro memoria.

11^e Exposition de la Soc. P. S. & A. S.

au Kunsthaus de Zurich, du 4 Octobre au 2 Novembre 1924.

Annonce de participation **au plus tard le 15 Septembre 1924** au
Kunsthaus Zurich

Remise des œuvres **au plus tard le 25 Septembre 1924** au Kunsthaus Zurich

Les Bulletins de vote pour la nomination du Jury seront expédiés immédiatement après la vérification des bulletins de participation (15 septembre).

Assemblée des Délégués à Neuchâtel

le 28 juin 1924 sous la présidence de M. Righini, président central, nommé président de l'Assemblée des délégués. Rapporteurs: pour la Suisse allemande M. Schnider, de la section de Zurich; pour la Suisse française M. de Henseler, de la section de Genève. Scrutateurs: MM. Perrin, section de Neuchâtel, et Stiefel, section de Zurich.

M. Righini ouvre la séance en rappelant qu'il y a 20 ans, c'était notre membre d'honneur Gustave Jeanneret qui présidait l'assemblée des délégués à Neuchâtel; le président rappelle également les noms de MM. Burckhardt et Zbinden de la section de Bâle, et Camoletti et Binet de la section de Genève, membres décédés dans le courant de l'année, et prie l'assemblée de se lever, ce qui est fait.

Passant à l'ordre du jour le président demande, si nous désirons qu'on nous donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, procès-verbal que nous avons tous pu lire dans le Bulletin; vu la réponse négative, nous passons à l'art. 2 de l'ordre du jour.

M. Huber, secrétaire central, nous donne lecture du Rapport annuel. Notre société compte à ce jour 628 membres et a augmenté de 20; les passifs qui l'année passée étaient au nombre de 555 sont ~~aujourd'hui~~ à 584; M. Huber se plaint du manque de zèle dans certaines sections pour le recrutement des membres passifs. Fin 1924 seront imprimées de nouvelles listes de membre. M. Huber retrace hâtivement les principales activités du C.C.: la conférence des présidents, notre nouveau bulletin, les rapports en général heureux de notre société avec les autorités fédérales. Nous n'avons pas eu cette année d'exposition fédérale, par contre nous avons eu l'exposition de notre société à Berne dont le résultat fut réjouissant; la Confédération y acheta pour frs. 21,100.—. Notre XI^e exposition à Zürich est actuellement en préparation et nous avons pu obtenir une subvention fédérale de frs. 3000.—. La motion d'une exposition à Lucerne (prop. Emmenegger) a été repoussée par 21 voix

contre 16. La Société des Beaux-Arts a également fait cette année son exposition itinérante; le nombre d'œuvres porté à 8 au lieu de 5 pour les invités ne semble pas donner de résultats heureux. L'exposition de Berthoud est en préparation; le C. C. a bien voulu avancer à la section de Berne pour cette manifestation la somme de frs. 4000.—; elle en remboursera d'ailleurs frs. 2000.—; vu le cas tout à fait exceptionnel cette avance ne saurait constituer un précédent. Le choix de l'Estampe a été confié cette année à la section de Genève, et c'est M. Alexandre Blanchet qui l'exécutera.

La Caisse de secours est venue en aide à des artistes pour la somme de frs. 11,355.— et la Caisse de maladie pour frs. 2017.50; en 10 ans ces deux caisses ont donné frs. 78,143.— et elles méritent la gratitude des artistes. Notre avocat-conseil nous a également rendu de grands services pendant l'année écoulée et nous devons aussi lui en être reconnaissants. Le numéro annuel de l'Art Suisse paraîtra en automne. Personne ne demande la parole au sujet du rapport de M. Huber.

Nous passons aux rapports des comptes et rapports des réviseurs (art. 4). M. Liner, trésorier central, nous donne connaissance du rapport des comptes; les dépenses se sont élevées à frs. 9072.05; les recettes à frs. 14,766.—; il nous reste donc un boni de frs. 5693.95. Il est donné lecture, par M. Brulhart, de la section de Fribourg, de la déclaration des réviseurs des comptes MM. Buchs et Gilsi; l'assemblée donne décharge à M. Liner en le remerciant très sincèrement ainsi que son frère. Pas d'observations.

Art. 5. Nomination de deux réviseurs des comptes et de deux suppléants. M. Gilsi est démissionnaire. Sont nommés réviseurs: MM. Buchs (Fribourg) et Blöchliger (St-Gall); Suppléants: MM. Francillon (Lausanne) et Mayer (St-Gall).

Art. 6. Cotisation annuelle. Le C. C. propose le statu quo; M. Pahnke (Genève) demande qu'on discute la proposition de Genève portant à l'ordre du jour le numéro 12a. Le président et l'assemblée sont d'accord. M. Pahnke expose les raisons qui ont déterminé la section de Genève à demander une diminution de la cotisation centrale; MM. Hainard et Mairet appuient l'exposé de M. Pahnke; M. Liner n'y est pas favorable; au vote final elle est repoussée par 23 voix contre 11. La cotisation pour les membres actifs et passifs des sections étrangères n'est de même pas modifiée.

Art. 7, Budget. M. Liner nous met au courant du budget pour l'exercice 1924—1925; recettes et dépenses se balancent pour la somme de frs. 18,200.— avec frs. 550.— de prévus sous la rubrique «divers».

Art. 8, Rapport du Comité central. M. Righini s'excuse de traduire un peu hâtivement son rapport. Nos rapports avec la Fédéra-

tion des Travailleurs intellectuels ont été peu suivis, nous avons cependant fait du bon travail; un différend survenu avec le Kunstverein a été aplani et les droits des artistes sauvegardés. Il nous dit également quelques mots sur la question des droits d'auteur, question que M. Röthlisberger a traitée des plus habilement; pour ce qui est du droit de reproduction il nous faut absolument être fidèles au principe qu'il ne doit pas être gratis; notre conseiller juridique s'est également occupé de cette question. Nous pouvons constater que la Commission fédérale des Beaux-Arts comprend actuellement 7 artistes sur 9 membres. La limitation des importations a également été une chose fort heureuse pour les artistes. Nous avons pu obtenir qu'une somme de frs. 300,000.— soit consacrée aux artistes et l'office du Travail a subventionné de nombreux cantons et villes pour des travaux importants. Notre société a aussi pu intervenir avec efficacité dans le concours de la pièce de frs. 5.—. Le désir de maintenir une rigoureuse sévérité dans nos expositions a été quelque peu menacé par la proposition Dumont, mais celle-ci a été finalement repoussée. L'Estampe pour 1924 sera exécutée par M. Blanchet de la section de Genève; l'honoraire est définitivement fixé à frs. 400.—. L'exposition fédérale à Genève a été bonne quant à la qualité; une campagne de presse lui a malheureusement fait du tort. M. Righini remercie le secrétaire central de tout son dévouement. Il remercie également tous les membres actifs et passifs et espère que nous fêterons dignement l'année prochaine le 60^e anniversaire de notre société.

Art. 9, Prop. de Neuchâtel: admission d'une œuvre de droit dans nos expositions, pour ceux de nos membres ayant exposé dans 5 expositions fédérales; M. Delachaux développe la dite proposition qui est appuyée par M. de Henseler au nom de la section de Genève; au vote cette proposition est repoussée par 22 voix contre 12.

Art. 10, Proposition de Bâle: «Essai d'une exposition sans jury de notre société, si possible à Zurich.» Cette proposition est rejetée par 18 voix contre 16.

Art. 11, 2^e proposition de Bâle: «Nos conditions d'admission doivent être telles que les candidats puissent les remplir chaque année.» Cette proposition est renvoyée à l'année prochaine parce qu'elle ne correspond pas aux prescriptions de nos statuts et en demanderait le changement.

Art. 12, Propositions de Genève:

b) «Subvention aux expositions des sections par la Caisse centrale.» M. Righini ne peut accepter cette proposition, qui, dit-il, serait la mort de la Caisse centrale; M. Liner est du même avis; la section de Genève se range finalement à l'avis de ces messieurs. M. Righini fait cependant remarquer que si jamais la section de Genève se trou-

vait dans une situation semblable à celle de Berne cette année avec l'exposition de Berthoud, la Caisse centrale est disposée à lui accorder les mêmes avantages.

c) «Indemnité kilométrique pour au plus trois délégués.» Cette proposition comme la précédente est rejetée par 18 voix contre 16.

d) «Echange des catalogues entre les sections.» Ce désir, inséré par erreur comme proposition, sera exprimé dans le prochain numéro du bulletin.

e) «Modification dans le mode de fonctionnement des expositions fédérales.» M. Hainard donne lecture de sa proposition, dont chaque section a été nantie; il désirerait un jury plus nombreux se subdivisant par tendances en trois ou quatre petits jurys; les exposants pourraient ainsi choisir par quel jury ils désirent être jugés. M. Righini nous dit que la Commission fédérale est contre cette proposition et qu'elle ne peut rentrer dans la nouvelle Ordonnance fédérale. M. Hainard fait remarquer que c'est là un essai et qu'il désirerait seulement l'introduire dans le règlement. MM. Righini et Hermanjat veulent bien dans ce cas représenter à la Commission fédérale la dite proposition. MM. Emmenegger et Blöchlinger appuient la proposition Hainard.

f) M. Righini lit la lettre de M. Trachsel (Genève) au sujet de sa proposition d'une maison de retraite pour artistes et assure à l'assemblée que la chose ne sera pas perdue de vue par le C. C. M. Mairet préférerait une pension plutôt qu'une maison de retraite.

Art. 13. M. Righini donne lecture des candidats au nombre de 29; ils sont acceptés à l'exception de 3: M. Herzog de la section de Munich, qui a exposé au salon de Zurich en 1917, ne remplissant ainsi pas les conditions du règlement; M. Weiss (section de Zurich) est dans le même cas. M. Früh (section de Paris) donne comme références le Salon d'Automne. Il est décidé que nous demanderons à ces trois candidats s'ils ont d'autres titres à nous faire valoir; dans le cas négatif nous ne les recevrons pas. M. Hermanjat insiste pour que la société n'accepte pas le Salon d'Automne comme norme d'admission; cette proposition est votée, et acceptée; trois avis contraires.

Art. 14. «Nominations statutaires (entre autres celle du président central).» M. Righini nous dit que son mandat est terminé et qu'il ne peut accepter d'être réélu, vu le grand temps que cela lui prend. Sur la demande insistante du président de la section de Genève si la résolution de M. Righini est irrévocable, celui-ci veut bien cependant dans le cas, où après un sérieux examen, nous ne trouverions personne, ne pas nous abandonner, et rester président, mais à condition de pouvoir, cas échéant, se retirer pendant la durée de son mandat. M. Righini et ces MM. du Comité central se retirent pour que les délégués puissent

délibérer à leur aide. M. E. Röthlisberger, président par intérim, propose de renommer M. Righini en acceptant la condition qu'il pose de pouvoir se retirer avant la fin de son mandat; cette proposition est accueillie avec joie par tous.

M. Righini et ces MM. du C. C. rentrent au milieu des applaudissements frénétiques et des bravos! La pensée de garder notre dévoué président parmi nous a mis de la joie et de la gaieté dans tous les cœurs. M. Righini, visiblement ému, remercie ses collègues de leur attachement et de leur sincère affection. Au nom de la section de Genève M. Pahnke exprime le plaisir que nous avons de conserver M. Righini comme président central; les délégués des autres sections expriment également leur satisfaction et leur reconnaissance.

En remplacement de M. Bocquet (Genève) démissionnaire, M. Alexandre Mairet (Genève) est nommé membre du Comité central.

Art. 15. «Divers». Au sujet de l'Estampe M. Righini nous fait remarquer que quatre sections ne l'ont jamais encore eue; après discussion il est décidé que ce sera St-Gall pour 1925; puis une section romande, et ainsi de suite jusqu'à ce que les quatre sections en question aient eu leur tour; nous reprendrons alors les sections par ordre alphabétique.

M. Burgmeier (Argovie) demande s'il ne serait pas possible que les membres actifs obtiennent l'Estampe pour dix francs? M. Righini est contre cette proposition; la question est mise aux voix et la proposition de M. Burgmeier est repoussée à l'unanimité, sauf 3 voix.

Plus personne ne demandent la parole le Président lève la séance à 8 h.

Le rapporteur pour la Suisse romande:
R. de Henseler.

**Le procès-verbal de l'Assemblée générale
sera publié dans le Numéro annuel 1924.**

Aux Sections

Une décision de l'Assemblée générale de Neuchâtel nous charge de prier les sections de bien vouloir échanger entre elles leurs catalogues d'exposition et leurs autres publications.

L'Estampe 1924

a été expédiée le 1^{er} août, à tous les présidents de section pour les archives de leurs sections.
